

Établissements médico-sociaux du Royans (EMSR)



■ Le foyer d'hébergement

C'est un lieu de vie protégé accueillant notamment les travailleurs en ESAT ne disposant pas d'une autonomie suffisante pour gérer leur existence dans un milieu ordinaire.

Il se trouve sur le site de Saint-Laurent-en-Royans, et dispose au total d'une capacité d'accueil de 24 résidents.

Il se divise en un pavillon de 10 résidents et de 5 villas accueillant jusqu'à 5 résidents.

L'orientation dans cette structure est prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

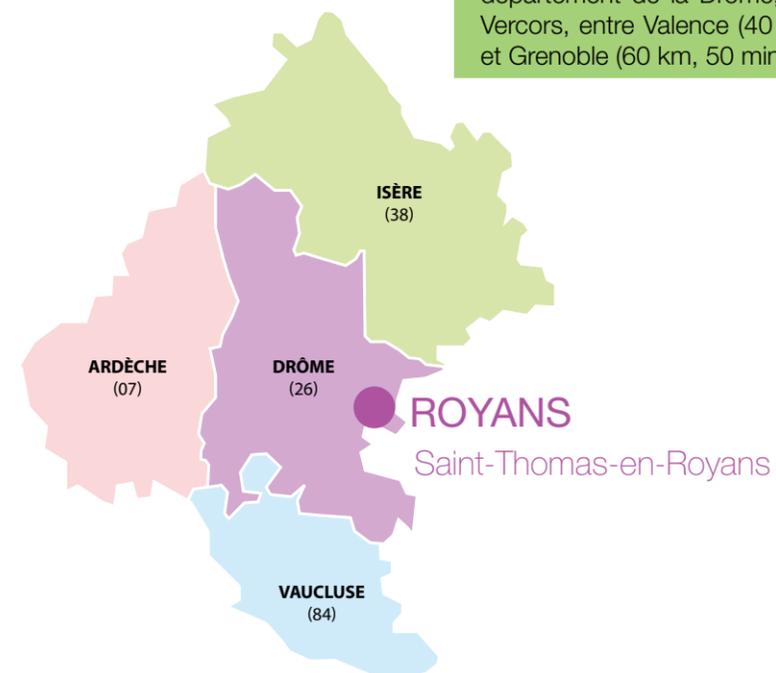
■ Le foyer de vie

Le foyer de vie accueille des résidents adultes dans une structure protégée et dans le respect des liens sociaux et familiaux. L'accompagnement en foyer de vie, fournit à la personne handicapée les accompagnements indispensables dans un cadre de vie adapté à ses besoins.

Il reçoit des personnes ne nécessitant pas de soins constants, mais qui sont néanmoins inaptes au travail même en milieu protégé. Il se situe à Saint-Laurent-en-Royans et a une capacité d'accueil de 25 résidents.

L'orientation dans cette structure est prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'ensemble des établissements et services respecte les droits et libertés fondamentaux des personnes qu'ils accueillent (droit à la dignité, à la sécurité, à l'information...) et met en place les outils destinés à en garantir l'exercice effectif (conseil de la vie sociale, règlement de fonctionnement, projet d'accompagnement individualisé...).



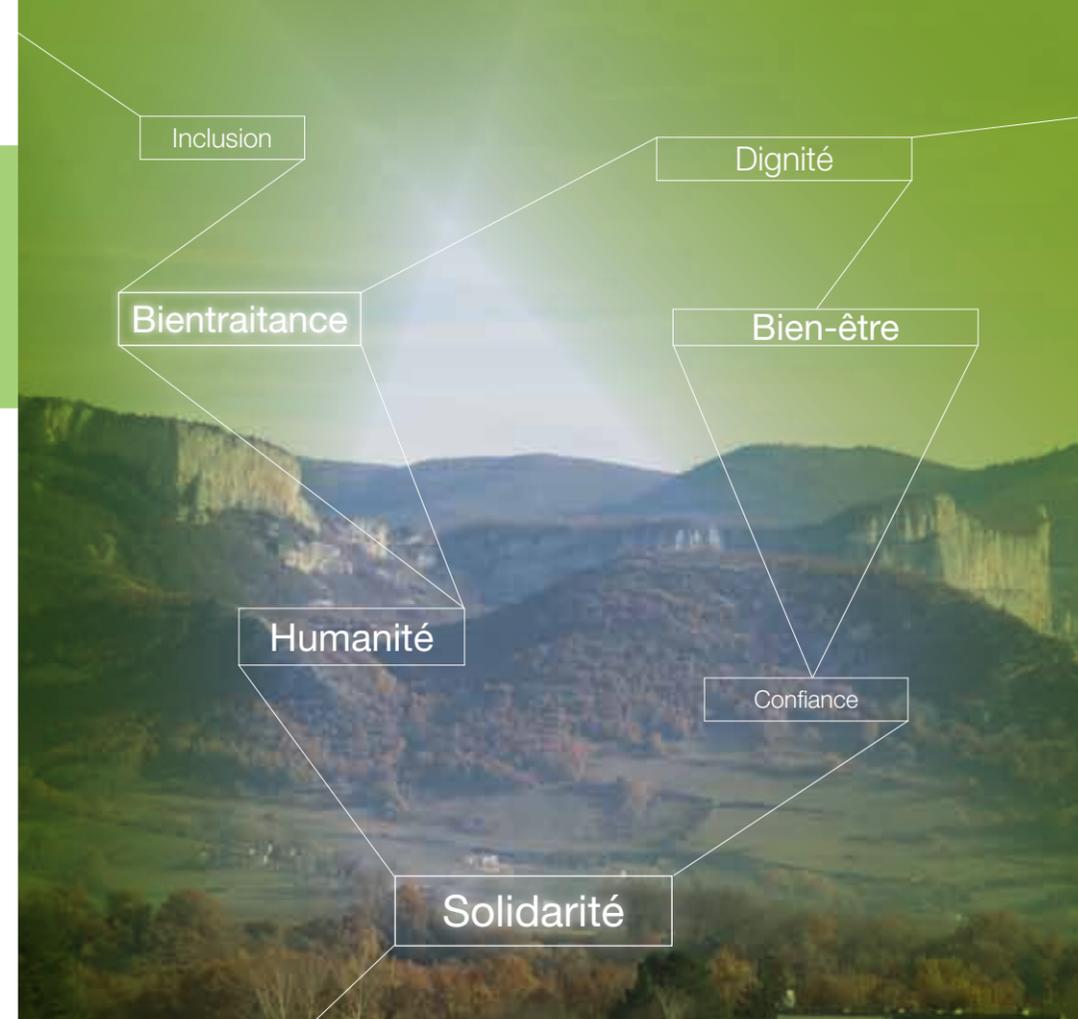
EMSR

Les établissements médico-sociaux du Royans sont situés dans le nord du département de la Drôme, au pied du Vercors, entre Valence (40 km, 40 min) et Grenoble (60 km, 50 min).



Établissements médico-sociaux du Royans – Groupe MGEN
26 190 Saint-Thomas-en-Royans
Tél : 04 75 47 57 00 • Courriel : le-royans@mgen.fr

Conception & Réalisation : ATRT Paris - 01 53 94 20 20



Établissements médico-sociaux

du Royans



Établissement **médico-social** privé à but non lucratif

Unique établissement de MGEN Action sanitaire et sociale spécialisé dans la prise en charge du polyhandicap lourd et du handicap psychique. L'établissement est composé de six structures distinctes :

Les Établissements Médico-Sociaux du Royans sont installés sur 3 sites dont les 2 principaux sont distants de 5 km et comprennent :

- Un institut médico-éducatif (IME) de 13 places, site de Saint-Thomas-en-Royans,
- Une maison d'accueil spécialisée (MAS) de 119 places dont 2 accueil temporaire, site de Saint-Thomas-en-Royans,
- Un foyer de vie (FV) de 25 places, site de Saint-Laurent-en-Royans,
- Un foyer d'hébergement (FH) de 24 places, site de Saint-Laurent-en-Royans,
- Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de 32 places, site de Bourg-de-Péage,
- Un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 17 places dont 1 accueil temporaire, site de Saint-Laurent-en-Royans.





Ouvert à toute personne en situation de handicap dans la limite de la capacité autorisée et des agréments délivrés par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Drôme.

Les établissements du Royans (ESMR) ont été ouverts et conçus il y a plus de 40 ans, dans le sillage des lois sociales de 1975. Les EMSR ont accueilli et accueillent encore des personnes lourdement handicapées, aux déficiences souvent multiples

Formalités administratives :

C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), installée auprès de la maison départementale des personnes handicapées, qui oriente les personnes handicapées vers un type d'établissement ou service médico-social et qui peut prévoir, le cas échéant, la forme d'accueil ou d'accompagnement.

Nos établissements et services médico-sociaux fonctionnent avec des formes diversifiées d'accueil et d'accompagnement : accueil permanent ou temporaire, à temps complet ou partiel.

Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez vous rendre au Centre communal d'action sociale.

Formalités administratives : (CCAS) de votre commune ou à la MDPH où des agents d'accueil pourront vous aider dans vos démarches.

Pour la MAS :

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une aide auprès de la MDPH devront en faire la demande.



MDPH de la Drôme (26) :
Maison départementale des personnes handicapées
MDPH 26 - Drôme
Plateau de lautagne - bat. G
42 c av. des Langories
B.P 145
26905 Valence cedex 9

L'établissement situé dans le bassin du Vercors s'étend sur 13 hectares à Saint-Thomas-en-Royans et 9 hectares à Saint-Laurent-en-Royans. Il a été conçu dans les années 1970 pour satisfaire à les besoins des adhérents MGEN. Aujourd'hui les établissements médico-sociaux ont vocation à répondre à des besoins de proximité, notamment ceux du département de le Drôme et de l'Isère et dans une certaine mesure ceux de la région Rhône-Alpes, sans condition d'adhésion à la MGEN.

La direction et l'ensemble des professionnels sont présents au quotidien, à votre écoute pour vous accueillir et vous apporter des soins de qualité, dans le respect de votre intimité.

Une équipe pluridisciplinaire

- Médecins
- Psychologues
- Infirmier-e-s
- Aides-soignant-e-s
- Moniteurs éducateurs
- Moniteurs d'atelier
- Assistant-e-s médico-psychologiques
- Educateurs spécialisés
- Ergothérapeutes
- Equipes administratives et logistiques
- Masseurs-kinésithérapeutes

Le projet d'accompagnement global tient compte des besoins des personnes en situation de handicap.



Une équipe au service de votre projet de vie

Les EMSR tiennent une place importante dans l'offre médico-sociale du secteur.



MAS La maison d'accueil spécialisée (MAS) propose un hébergement permanent ou temporaire pour quelques places. La maison d'accueil spécialisée doit assurer de manière permanente aux personnes qu'elle accueille :

- l'hébergement
- les soins médicaux et paramédicaux ou correspondant à la vocation de l'établissement.
- les aides aux gestes de la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies.
- des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et à prévenir l'aggravation de la perte d'autonomie pour ces personnes.

Elle se divise en trois pavillons qui sont tous trois sur le site de Saint Thomas en Royans. L'orientation dans cette structure est prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

FAM Le foyer d'accueil médicalisé (FAM) a pour mission d'accueillir des personnes en situation de polyhandicap ou présentant des déficiences intellectuelles importantes. L'état de santé des personnes accueillies en FAM nécessite l'assistance de professionnels éducatifs et soignants pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures où des activités à visée éducative sont réalisées et où des soins sont dispensés.



L'ESAT Établissement et service d'aide par le travail. Il permet aux personnes handicapées, étant momentanément ou durablement inaptes à exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire. d'accéder à une vie sociale et professionnelle.

Il offre aux travailleurs handicapés une activité professionnelle productive en milieu protégé et également un soutien socio-éducatif.

Ses ateliers de production et de sous-traitance sont situés à Bourg-de-Péage ; l'atelier blanchisserie est à Saint-Thomas-en-Royans.

Sa capacité d'accueil est de 32 places.

Ces personnes sont orientées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).